



CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

ENTRE

La Commune de BAREMBACH représentée par son maire Monsieur André MEYER ;

La Commune de SCHIRMECK représentée par son maire Monsieur Laurent BERTRAND ;

La Commune de LA BROQUE représentée par son maire Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE ;

La Commune de ROTHAU représentée par son maire Monsieur Marc SCHEER ;

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche représentée par son président, Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par la préfète du département de Bas-Rhin
ci-après, « l'Etat » ;
d'autre part,

AINSI QUE

- le Conseil régional du Grand Est, représentée par son président Jean ROTTNER,
- La Collectivité Européenne d'Alsace, représentée par son président Frédéric BIERRY,
- les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.



Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la Région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 27 novembre 2020, par courrier cosigné par l'ensemble des collectivités bénéficiaires. Elles ont exprimé leurs motivations de repositionner et de conforter le projet de centre-bourg à l'échelle du bassin de vie dans les domaines suivants :

- **L'habitat un levier de développement**

Une OPAH est en cours

- **Les fonctions de centralité du pôle urbain**

Renforcer l'animation commerciale afin de limiter l'évasion commerciale et de capter les flux qui transitent par la vallée.

Miser sur le développement de la fibre comme lien pour l'économie et sur l'apprentissage du numérique par et pour la population

Conforter le pôle santé et médico-social du Bourg-centre au travers du Contrat Local de Santé

Développer la Maison France Services existante

Faire de l'Office de Tourisme, la vitrine de la vallée.

- **Gestion de l'espace et mutualisation des équipements**

Répondre aux enjeux de cohérence urbaine auxquels est soumis le centre-bourg, dans le respect du PPRI. Cet axe nécessite d'importants moyens en termes d'ingénierie (études de faisabilité, AMO...).

La résorption des « dents creuses » et la conduite de projets urbains permettront aussi bien de garantir une gestion raisonnée de l'espace, que d'assurer la cohésion entre les quatre communes qui composent le centre-bourg.

Le renforcement des équipements et de leur gestion (restructurer/créer des équipements, coordonner leur gestion à l'échelle du centre-bourg) permettra d'accroître leur qualité et leur rayonnement sur le bassin de vie.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de la Région Grand Est, Préfecture du Bas-Rhin, le 11 décembre 2020

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;

D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;

De définir le fonctionnement général de la Convention ;

De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation

D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la Région Grand Est et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

L'Etat s'engage à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire; à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet; à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

Le Conseil régional Grand Est s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites Villes de Demain.

La Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial notamment ceux liés à sa future contractualisation avec les collectivités locales. En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets

Au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la CeA s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

En outre, **les Partenaires financiers** (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services en renforçant les coopérations et mutualisations des moyens déjà mis en place ;

- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention et mis en place aussitôt cette dernière signée
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. Voir annexe 2 Annuaire. Les collectivités bénéficiaires ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de recruter un chef de projet, porté par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet en :
 - Accompagnant la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (animation socio-culturelle, sport, santé, éducation, économie, tourisme, agriculture, commerce, habitat, services à la population...)
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet devra être posée comme base de travail. Les modalités d'association seront arrêtées par le Comité de projet ;
- La communication des actions à chaque étape du projet fera l'objet d'un plan de communication défini par le Comité de projet. Ce plan de communication déterminera les objectifs de la communication, les supports utilisés, les messages et les groupes cibles...

Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement. Madame la Préfète de la Région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin, sera représentée par la Sous-Préfète de Molsheim.

Les communes lauréates sont représentées par le Maire, ou son représentant.

Les autres Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, pourront être invités ou représentés sur proposition du Préfet, du Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ou des maires.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Une articulation avec la gouvernance de démarches pré existantes ou concomitantes comme le Contrat Local de Santé Médico-Social, le contrat de réciprocité ou autres...) sera privilégiée.

Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Etat des lieux

Présentation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et des 4 communes (Barembach, Schirmeck, La Broque, Rothau)

Evolution et situation du territoire

Pôle rural de montagne inscrit dans le massif vosgien, la Vallée de la Bruche est un territoire qui s'étend du nord au sud, au pied des plus hauts sommets du Bas-Rhin (le Champ du Feu, le Donon), sur 35 kilomètres, le long de la rivière Bruche. **La coopération intercommunale** au sein du territoire est **ancienne** avec des habitudes de travail en commun : le périmètre de l'intercommunalité est invarié de 1982 à 2012. En 2012, Urmatt adhère à l'EPCI qui compte 26 communes et 20 883 habitants au 1^{er} janvier 2021 (population municipale).

Le bassin de vie correspondant à la Communauté de communes s'organise autour **d'un pôle urbain structurant composé de 4 communes** (Barembach, Schirmeck, La Broque, Rothau) qui forment un **ensemble urbain continu** de 7 235 habitants (population municipale). L'enjeu du renforcement de centralité de ce pôle urbain a été identifié dès 1988 par la structure intercommunale et inscrit dans la stratégie de développement en 2009. Les mêmes enjeux de centralité urbaine, figurent, en outre, dans le **contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Vallée de la Bruche**, noué avec le **Conseil Départemental du Bas-Rhin** dès 2000. Ces enjeux de centralité ont été réaffirmés dans l'AMI Centre Bourg en 2015.

A l'échelle du **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)** de la Bruche, cet ensemble joue un rôle de pôle urbain. Il doit être **conforté dans sa fonction de centre urbain supérieur**. En effet, le centre-bourg est **fragilisé sur le plan démographique et socio-économique** :

En 2018, la commune de Barembach comptait 856 habitants en diminution de 2,39 % par rapport à 2013, la commune de Schirmeck comptait 2 167 habitants, en diminution de 8,33 % par rapport à 2013, la commune de La Broque comptait 2 646 habitants, en diminution de 4,27 % par rapport à 2013, la commune de Rothau comptait 1 570 habitants, en diminution de 0,32 % par rapport à 2013 (Bas-Rhin : +2,17 %, France hors Mayotte : +2,36 %).

La population de l'ensemble du centre-bourg stagne, celui-ci ne joue pas un rôle moteur dans l'accroissement démographique du territoire.

Le déficit de naissances est timidement compensé par de nouveaux arrivants : l'ensemble de la Communauté de communes connaît un solde naturel nul, néanmoins compensé par l'arrivée de nouveaux habitants. A l'échelle du centre-bourg, la stagnation du nombre d'habitants s'explique essentiellement par des départs de populations.

Les revenus des habitants sont relativement faibles : le centre-bourg concentre des populations à faibles ressources, aussi bien à l'échelle de la Communauté de communes que du SCOT et du département : plus du quart des ménages a des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM

La situation de l'emploi est difficile et le secteur industriel demeure fragile.

En matière d'habitat, le territoire jouit d'une politique relativement ancienne : dès 1995, l'EPCI s'est doté d'un Programme local de l'habitat (PLH). La première opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a été lancée en 1997. Elle a été suivie d'une mission habitat de 2002 à 2006, puis d'une seconde OPAH de 2007 à 2011.

Depuis 2012, le programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67, porté par le Conseil Départemental et maintenant par la CeA missionne des professionnels qui accompagnent les propriétaires dans leurs projets de réhabilitation de logements.

Depuis le 1^{er} mai 2016, pour une période de 6 années, soit jusqu'au 30 avril 2022, suite à l'AMI Centre Bourg, une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine est conduite sur le territoire des 4 communes du Centre Bourg.

L'animation du PIG Rénov'Habitat et de l'OPAH-RU est confiée au même opérateur, SOLIHA. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est un des seuls EPCI de la Collectivité Européenne d'Alsace à abonder le financement des projets de rénovation. Il est à noter l'existence d'un Point Info Habitat à Schirmeck.

Malgré cette politique volontariste de près de 25 ans, **la position de centralité du pôle urbain est remise en cause par la situation de l'habitat** :

- Le parc de logements est ancien et peu diversifié : 42 % des résidences principales est antérieur à 1946 contre 25% dans le Bas-Rhin et le parc de logements se caractérise par une surreprésentation des résidences principales de grande taille.
- L'offre à destination des ménages modestes est fragilisée par la vétusté du parc social : plus de la moitié des logements sociaux du centre-bourg, soit 149 logements, a plus de 40 ans (répertoire du parc locatif social du Bas-Rhin, 2014)¹. Le territoire est ainsi relativement délaissé par les bailleurs sociaux dont les investissements sont essentiellement captés par le fort développement de l'agglomération strasbourgeoise.

¹Situés essentiellement dans le quartier des Mésanges à Schirmeck, ces logements rentrent dans le périmètre du projet de **Maitrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)** qui a pour objet de définir **un plan de requalification pour l'ensemble du quartier** (rénovation des logements, désenclavement, amélioration du cadre de vie...

- Le développement urbain du centre-bourg recule au profit d'une urbanisation diffuse : l'urbanisation est davantage portée par les villages de l'EPCI depuis 2006. En 2018, ils capitalisent ainsi 89% des permis de construire.
- Le marché immobilier se resserre sur une demande locale.

Face à ces constats, les principaux enjeux sont :

- La **requalification du parc ancien dégradé**, tant public que privé
- **Le renforcement de l'attractivité résidentielle** du centre-bourg par la conduite de programmes immobiliers de qualité
- La **stimulation du développement économique** de l'ensemble de la vallée passant notamment par l'attractivité du commerce de centre-ville et l'accompagnement des entreprises qui connaissent des baisses de compétitivité
- La **rationalisation de la ressource foncière** avec une réflexion à porter spécifiquement sur les dents creuses à l'échelle du centre bourg. Une réflexion plus globale sur la maîtrise de la consommation d'espace doit être menée à l'échelle de l'intercommunalité en vue de limiter la possibilité de construire en extension dans l'objectif de parvenir à revitaliser le centre bourg

Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

Barembach, Schirmeck, La Broque et Rothau constituent le **second pôle urbain du SCOT de la Bruche**. Des complémentarités existent entre ces communes, il faut mutualiser les ressources, créer des synergies pour asseoir leur position de centralité au sein de la Vallée de la Bruche afin d'en faire un moteur de développement pour l'ensemble du bassin de vie. **Cet objectif** se décline sur le **plan urbain** (urbanisation maîtrisée et cohérente, actions sur les parcs de logements privés et publics...) et sur le **plan organisationnel** (gestion coordonnée des équipements, mise en réseau des structures gestionnaires, développement des partenariats et de la concertation auprès de la population...).

En réponse à cet enjeu, la stratégie développée par la CCVB vise à miser sur la complémentarité des communes du centre-bourg selon **un projet de revitalisation qui se décline en 3 axes** :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'habitat un levier de développement - Renforcer les fonctions de centralité du pôle urbain composé de Barembach, Schirmeck, la Broque et Rothau - Gérer durablement l'espace et mutualiser les équipements. |
|--|

Le territoire des quatre communes formant le centre-bourg se situe en fond de vallée, le relief de moyenne montagne contraint le développement urbain et façonne une aire urbaine particulière, soumise aux aléas de la rivière Bruche et de ses affluents (PPRI).

Au-delà de l'attrait paysager, cette configuration génère une problématique d'accessibilité et de stationnement. Localement plusieurs situations dangereuses sont observables sur des axes passants (Exemple : Grand'Rue, Rue des déportés à Rothau).

De même le développement de certaines entreprises engendre des difficultés de stationnement (Ex : cas de l'entreprise Mécatherm à Barembach).

Il s'agit donc de développer une signalétique et une organisation cohérente de la mobilité.

Outre les enjeux de mobilité, **le développement urbain des communes doit se faire de façon raisonnée**, en essayant dans un premier temps **d'utiliser ou de réutiliser le foncier et le bâti existant** plutôt que de développer des zones de constructions neuves en terrain difficile.

1..1. 6.2.1 Objectifs du volet urbain dans les 4 communes

BAREMBACH

→Traiter la problématique du stationnement et de la sécurité routière à Barembach pour un meilleur cadre de vie

La commune a certes déjà effectué une requalification de ses espaces publics mais la configuration de ce village en cul de sac nécessite un traitement particulier des problématiques de stationnement qui deviennent de plus en plus prégnantes en raison du développement de certaines entreprises. Ainsi la Commune a réalisé des acquisitions foncières et a augmenté la capacité de stationnement (60 places supplémentaires). Elle souhaite prévenir les stationnements gênants, voire dangereux. Il s'agit également de faciliter l'accès à la Maison des jeunes et de la Culture (MJC), équipement socio-culturel structurant du centre-bourg, en attendant une relocalisation-restructuration de cet équipement.

- La création d'un giratoire sur la liaison routière entre Barembach et Schirmeck.

Equipements sportifs, de loisirs et culturels :

Dans le cadre de la réflexion portée par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche sur les équipements sportifs, de loisirs et culturels du Centre Bourg, la restructuration de la Maison des Loisirs et son éventuelle relocalisation est un sujet primordial pour Barembach. Le devenir de cet équipement sera traité avec la restructuration extension du hall des sports de Schirmeck utilisé par les scolaires et les associations de la vallée.

Rénovation de la moquette du terrain de foot en gazon synthétique

L'ensemble des projets urbains est répertorié dans un plan guide (cf. annexe 3).

Création d'une Résidence seniors.

Aménagement touristique en forêt, création d'un belvédère au lieu-dit Mer des Roches

SCHIRMECK

→Mobiliser les dents creuses et aménager les friches au sein de Schirmeck pour renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du centre-bourg

Sur le ban de Schirmeck, plusieurs sites constituent des enjeux pour la reconquête du cœur urbain de la commune.

Place de la Gare

Une réflexion est à conduire sur les questions d'intermodalité, de circulations douces et de devenir des bâtiments annexes

Le terrain Winter

Toute activité industrielle a cessé sur ce site d'environ 1,23 ha qui constitue une opportunité que la commune ne souhaite pas négliger. Il comprend d'anciens bâtiments industriels désaffectés et une maison de maître.

Le parc municipal

Un réaménagement, peut être envisagé sur tout ou partie de ce site de 1 ha qui prolonge le Bergopré à l'ouest en débouchant sur l'avenue de la Gare, un axe structurant de Schirmeck.

Le terrain Schoennagel

Propriété de la Commune, ce terrain est situé sur la rive opposée au parc du Bergopré. Il constitue une dent creuse.

La place du marché

Situé dans le prolongement de l'avenue de la Gare, ce site accueille des services structurants pour la population (Maison de la Vallée, salle des fêtes, médiathèque et locaux de l'association socioculturelle *Le Repère*, Centre médico-social : Passerelle d'Avenir Bruche ...). La commune de Schirmeck va conduire un projet de rénovation de la salle des fêtes. La place du marché constitue l'un des principaux parkings de la commune. Un marché hebdomadaire s'y tient d'octobre à avril et un drive fermier, tous les jeudis soir. Malgré son rôle de centralité, l'accès au site est difficile et le marché couvert qui y est implanté est sous-utilisé en raison de son inadaptation (dimensions, exposition aux intempéries...).

Le site de l'ancien Match

Propriété de la commune de Schirmeck, cette friche commerciale subsiste suite au déménagement des locaux de l'entreprise. La commune s'intéresse au devenir et à la réaffectation du site.

Ces espaces sont autant d'opportunités pour la réalisation des **orientations de revitalisation** retenues pour la ville de Schirmeck. Il s'agit **d'encourager la reconquête de son centre-ville par les classes moyennes et supérieures** par la réalisation d'opérations immobilières complémentaires aux projets de réhabilitation menés dans le parc privé dans le cadre de l'OPAH-RU. Une attention particulière sera également portée à la possibilité de réaliser **des équipements touristiques** dont le manque pénalise la fréquentation du centre-ville et de ses commerces (hébergements, aire de camping-car, zone de rabattement des bus de visiteurs du mémorial d'Alsace-Moselle...).

LA BROQUE

→Structurer davantage l'axe traversant de La Broque par l'aménagement du site des Ecrus

Le tissu urbain de La Broque dessine l'axe qui structure la conurbation de Schirmeck à Rothau. Cet axe est né du développement de plusieurs localités qui, au fil du temps, ont été rattachées au ban de La Broque (d'aval en amont : Vipucelle, La Claquette, Albet). La commune n'a pas de centre à proprement parler. Pour autant, le secteur présente des éléments de centralité à travers ses **équipements structurants et générateurs de flux** (salle polyvalente, Cercle Aloysia et salle des fêtes à rénover, Piscine Boiséo, Collège Frison-Roche, Ecole de la Claquette, Multi-accueil « Le P'tiot »...). Les objectifs du volet urbain du programme de revitalisation du centre-bourg, appliqués à ce secteur, s'articulent autour de l'aménagement du **site des Ecrus**, levier supplémentaire d'attractivité résidentielle du centre-bourg, en lien avec les équipements sportifs et éducatifs déjà présents ou à venir (devenir du CISVB et du Dojo, équipements sportifs extérieurs à proximité du collège Frison Roche).

Sur le site du Champ du Moine, un projet de lotissement est à l'étude avec logement de tailles modérées pour de jeunes familles notamment.

Il s'agit également d'adopter une réflexion sur **le potentiel de densification des dents creuses** identifiées par le SCOT de la Bruche et de **favoriser les liaisons entre les différentes composantes de La Broque** (axes réservés aux mobilités douces, sécurisation des déplacements du public scolaire et des usagers en direction de la gare de Rothau...).

ROTHAU

→Requalifier les espaces publics de Rothau pour accroître le rayonnement du centre-bourg

Rothau est la commune la plus en amont du centre-bourg, comme Schirmeck, elle fait office de centralité commerciale et attire des usagers issus du haut de la Vallée de la Bruche. Pour autant la relative dégradation des espaces publics et la densité du trafic routier l'handicapent dans son rayonnement.

Le projet urbain s'attache ainsi à mener des actions d'aménagement et de requalification qui s'exerceraient prioritairement sur les sites suivants :

La Friche Steinheil : il s'agit d'un site clé pour le contournement de Rothau et la fluidification des flux à l'échelle de la Vallée. Le passage de la RD1420 par ce site est un projet à l'étude afin de désengorger le centre de la commune et d'améliorer la sécurité des riverains. Une réflexion sur le bâti industriel restant (entreprises) et sur son accessibilité doit être conduite avec la Communauté de communes

Le secteur Place du Marché-Renardièrre- parc communal-ancien foyer protestant : situé au cœur de la commune cet espace nécessite un traitement d'ensemble (stationnement, espace vert, mobilier urbain, restructuration du bâtiment de la Renardièrre abritant les ateliers municipaux). La rénovation de l'ancien foyer protestant, dans la poursuite de l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans le parc communal, permettrait d'accroître l'offre multi-accueil en complément de la salle polyvalente qui ne suffit plus à répondre à toutes les demandes sportives, culturelles, éducatives et autres. Ce bâtiment pourrait aussi permettre, notamment, la création d'un service de restauration scolaire d'une capacité d'accueil suffisante s'il devait y avoir confirmation création d'un RPI à Rothau. Ce bâtiment très central offre aussi des espaces disponibles aux 1er et 2e étages.

La requalification de ce site serait un levier pour restaurer ses fonctions de centralité et accroître la fréquentation des commerces et du marché.

Urbanisation de l'ancien site administratif Steinheil

Réaffectation en logements pour les besoins des habitants du lotissement Pierre Marchal, suppression d'une dent creuse

Le site du Royal et l'ensemble immobilier Propriété Moritz : Amélioration de l'accessibilité du Royal (salle des fêtes, cinéma) et étude d'un déménagement des ateliers communaux.

La Gare de Rothau : avec une fréquentation quotidienne de plus de 270 voyageurs, notamment originaires de La Broque et des communes rurales du haut de la vallée, il s'agit d'un équipement structurant. Sa rénovation (augmentation de la capacité de stationnement, traitement paysager des abords etc.) vise à répondre à l'augmentation du flux de voyageur et s'inscrit dans une démarche de modernisation des gares de la ligne Bruche, Mossig, Piémont. Dans la poursuite de la rénovation des abords de la gare réalisée en 2020-21, il reste à aménager un bâtiment annexe, propriété communale, dont l'affectation n'est pas définie à ce jour (exposition permanente en lien avec l'ancien camp de Natzweiler-Struthof et le jardin des Droits de l'Homme par exemple).

1..2. 6.2.2 Volet habitat (habitat privé et social)

Le Document d'orientation et d'objectifs du SCOT de la Bruche met en avant la nécessité de renforcer et diversifier le parc de logements au niveau de son second pôle urbain formé des communes de Barembach, Schirmeck, La Broque et Rothau (document d'orientation et d'objectif, janvier 2016). Le programme de revitalisation du centre-bourg via l'OPAH-RU est l'outil opérationnel pour atteindre cet objectif.

La réhabilitation du parc ancien en centre-bourg, couplé à la requalification du parc social (quartier des Mésanges) et la réalisation de logements neufs (sites des Ecrus, du Champ du Moine à La Broque, de l'UGECAM à Schirmeck et le lotissement du Honchil à Barembach...) permettra de faire émerger une offre adaptée à tous les publics. Les parcours résidentiels seront ainsi fluidifiés sur l'ensemble du bassin de vie.

Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

PPRI, SCOT et PLU

Extraits des documents réglementaires en matière de prévention des risques naturels et d'urbanisme intéressant le secteur,

Contexte réglementaire – PPRI

Un arrêté préfectoral a été pris le 13 décembre 2019 pour approuver le PPRI de la Bruche. Les communes du Centre Bourg ont émis un avis défavorable sur le PPRI de la Bruche.

Documents d'urbanisme –

- **SCOT de la vallée de la Bruche (approbation en décembre 2016):**

Le territoire concerné fait partie du SCOT de la vallée de la Bruche (approbation en 2016). Les Communes concernées occupent un échelon de pôle urbain.

PLU de Barembach (approbation 29/10/2020) :

Le PLU de Barembach a été approuvé le 29 octobre 2020. Le PADD définit 5 orientations :

- **Prolonger la politique communale en matière de requalification urbaine**
- **Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants**
- **Poursuivre les réflexions en matière d'habitat tout en modérant la consommation de l'espace**
- **Agir en faveur de la préservation des paysages et de la biodiversité**
- **Soutenir le développement économique local**

PLU de Schirmeck (approbation en janvier 2008) :

Le PLU de SCHIRMECK a été approuvé en janvier 2008. Le PADD a souligné la fonction de pôle urbain et de bourg centre à confirmer. Les orientations pour la ville privilégient les opérations de densification du centre-ville.

Extrait du PADD :

Les objectifs de développement sont les suivants :

Assurer le développement de la Ville par une urbanisation maîtrisée, organisée et adaptée en cohérence avec les zones bâties existantes,

Relancer les fonctions urbaines de Schirmeck vis-à-vis de son territoire d'influence

Confirmer le noyau urbain de Schirmeck comme pôle urbain économique de la conurbation d'agglomérations

S'assurer d'un fonctionnement urbain et d'une vie locale de qualité,

Préserver et prendre en compte les caractéristiques paysagères, environnementales et naturelles,

Maintenir l'activité agricole

PLU de la Broque (approbation 12/12/2007) :

Les commerces et services du centre-ville

Pour s'assurer un développement économique dynamique et diversifié, la commune doit agir sur :

- Les commerces existants,
- La valorisation des potentialités spécifiques de la commune (attractivité, touristique, qualité paysagère et environnementale,...)

C'est en agissant sur ces différents facteurs que la commune pourra développer la diversité et la quantité d'emplois nécessaires au développement d'une population équilibrée et diversifiée.

La mise en valeur de l'acquis en termes de commerces et services passe par un aménagement fort des espaces publics et une organisation fonctionnelle des dessertes et stationnements.

Cette réflexion est intimement liée à celle qui est à mener pour le développement de l'habitat. La transformation du centre, sa densification vont modifier les données en termes de stationnement, de déplacements (voitures, vélos, piétons) mais également, en termes de disponibilités foncières (création de nouveaux parcs de stationnements, réorganisation des accès et des circulations,...)

PLU de Rothau (approbation 12/07/2011) :

- *La commune de Rothau a un fort objectif de restructuration du centre. Des orientations spécifiques d'aménagement et de programmation ont été définies à ce titre.*
- ***Extrait des orientations d'aménagement***
- Principes d'aménagement :
- L'objectif de l'orientation d'aménagement est de réaliser un projet de requalification global et cohérent pour créer un centre-ville plus attractif, plus dense et plus lisible pour la population.
- Cet îlot de recomposition présentera une forme urbaine propre en cohérence avec son environnement. De manière générale, l'objet des différentes opérations est de donner une image plus urbaine au centre de la commune de Rothau et d'apporter une densité de logements plus forte.

Programmes et contrats territoriaux

- Contrat de ruralité avec l'Etat,
- Pacte Territorial de Relance et de Transition Energétique
- Contrat Territorial Eau Climat (à l'échelle de la CcVB avec l'Agence de l'Eau)
- Contrat Local de Santé Médico Social, (à l'échelle de la CcVB avec l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité Européenne d'Alsace)
- Contrats de Territoire communaux avec la CEA et la Région Grand-Est,
- PCAET en cours
- Contrat de réciprocité entre la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges

Projets et opérations d'urbanisme

OPAH RU en cours 1^{er} mai 2016-30 avril 2022.

Un bilan quantitatif et qualitatif devra être dressé. Une reconduction éventuelle pourrait être imaginée, sachant que le dispositif PIG Rénov Habitat court sur les 22 autres communes de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2024.

Dans le cadre de l'OPAH RU et en cas de reconduction, une attention particulière devra être portée aux problématiques d'aménagement rencontrées dans le cadre du PPRI, et notamment :

- La poursuite du développement économique,
- L'optimisation du foncier bâti ou non bâti dans l'enveloppe urbaine conformément aux orientations du SCOT,
- La construction d'une politique de mesures compensatoires.

SCHIRMECK : Projet de renouvellement urbain du Quartier des Mésanges

Une opération de renouvellement urbain en milieu rural va être lancée dont les objectifs sont :

- Remplacer une partie du parc des logements existants, vétuste et inadapté à la demande, tout en diversifiant les typologies d'habitat ; création envisagée de 60 logements en remplacement de 48 logements démolis ;
- Requalifier à la hausse l'ensemble des espaces publics pour améliorer le cadre de vie des habitants du quartier et renforcer son attractivité ;
- Ancrer le quartier dans son environnement en tant que continuité urbaine du centre-ville aux équipements culturels et sportifs, de la gare à la cité scolaire, et plus largement de La Broque à Barembach.

Ce projet de renouvellement urbain fait suite à une Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), menée en 2010, qui a révélé :

- Des dysfonctionnements quant à l'aménagement dans l'espace de ce secteur et à ses liaisons avec le centre-ville ;
- La nécessité de transformer fortement et durablement le quartier. »

Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

(Voir plans annexe 3)

FAIRE DE L'HABITAT UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT

- Poursuivre les actions engagées dans le cadre de l'OPAH RU en cours
- Prendre en compte les servitudes relevant du PPRI
- Mettre en œuvre une action spécifique dans le cadre du Contrat Local de Santé sur la lutte contre l'habitat indigne et non décent

RENFORCER LES FONCTIONS DE CENTRALITE DU POLE URBAIN COMPOSE DE BAREMBACH, SCHIRMECK, LA BROQUE ET ROTHAU

- Transformer le commerce et les services de centre-ville
 - Renforcer l'animation commerciale afin de limiter l'évasion commerciale et de capter les flux qui transitent par la vallée.
 - Faciliter le @commerce,
- Renforcer les services (Publics, à la personne, de santé)
 - Développer la Maison France Services existante
 - Faire de l'Office de Tourisme, la vitrine de la vallée.
 - Conforter le pôle santé et médico-social du Bourg-centre au travers du Contrat Local de Santé
- Agir sur la mobilité sur le périmètre des 4 communes
- Mutualiser les services, mettre en réseau les équipements,
- Miser sur le développement de la fibre comme lien pour l'économie et sur l'apprentissage du numérique par et pour la population
- Accueillir de nouveaux hébergements touristiques (camping, hôtel...)

GERER DURABLEMENT L'ESPACE ET MUTUALISER LES EQUIPEMENTS

- Traiter des friches et des points noirs
- Poursuivre la réflexion sur les équipements sportifs, Culturels et de loisirs du Centre Bourg
 - Le renforcement des équipements et de leur gestion (restructurer/créer des équipements, coordonner leur gestion à l'échelle du centre-bourg) permettra d'accroître leur qualité et leur rayonnement sur le bassin de vie. La nécessaire restructuration des équipements :
 - Royal à Rothau,
 - Dojo du CISVB , équipements sportifs, extérieurs et salle des fêtes, cercle Aloysia à La Broque,
 - Salle des Fêtes, école de musique et Hall des sports à Schirmeck,
 - Maison des loisirs et terrain de football en gazon synthétique à Barembach,

- Poursuivre la réflexion sur les équipements sportifs, Culturels et de loisirs du Centre Bourg
 - Le renforcement des équipements et de leur gestion (restructurer/créer des équipements, coordonner leur gestion à l'échelle du centre-bourg) permettra d'accroître leur qualité et leur rayonnement sur le bassin de vie. La nécessaire restructuration des équipements :
 - Royal à Rothau,
 - Dojo du CISVB , équipements sportifs, extérieurs et salle des fêtes, cercle Aloysia à La Broque,
 - Salle des Fêtes, école de musique et Hall des sports à Schirmeck,
 - Maison des loisirs et terrain de football en gazon synthétique à Barembach,

Passer par une réflexion tant sur l'investissement que sur le fonctionnement intercommunal.

- Répondre aux enjeux de cohérence urbaine auxquels est soumis le centre-bourg, dans le respect du PPRI. Cet axe nécessite d'importants moyens en termes d'ingénierie (études de faisabilité, AMO...).
- Résorber les « dents creuses » et conduire des projets urbains permettant aussi bien de garantir une gestion raisonnée de l'espace, que d'assurer la cohésion entre les quatre communes qui composent le centre-bourg.

Besoins en ingénierie estimés

Animation- coordination PVD : 1 chargé de mission – Financement PVD sollicité

Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination urbain pour la mise en œuvre d'une opération de renouvellement urbain en milieu rural Quartier des Mésanges à Schirmeck

Mobilisation ingénierie communale et intercommunale : selon les besoins, les différents chargés de mission

Mobilisation Opérateur OPAH: SOLIHA Alsace

Mobilisation partenaires extérieurs : État, Collectivité Européenne d'Alsace, Région Grand Est, Services de l'Etat.

Schirmeck, le
Pour L'Etat

Josiane CHEVALIER

Pour la Région Grand Est

Pour la Collectivité Européenne
d'Alsace

Jean ROTTNER

Frédéric BIERRY

Pour la Commune de BAREMBACH

Pour la Communauté de Communes la
Vallée de la Bruche

André MEYER

Bernard PANNEKOECKE

Pour la Commune de SCHIRMECK

Pour la Commune de LA BROQUE

Laurent BERTRAND

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Pour la Commune de ROTHAU

Marc SCHEER

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l' élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

1..3. Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;

En lien étroit avec le maire ou l' élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;

Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;

Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

1..4. Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;

Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;

Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

1..5. Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;

Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;

Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

1..6. Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

Participer aux rencontres et échanges

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

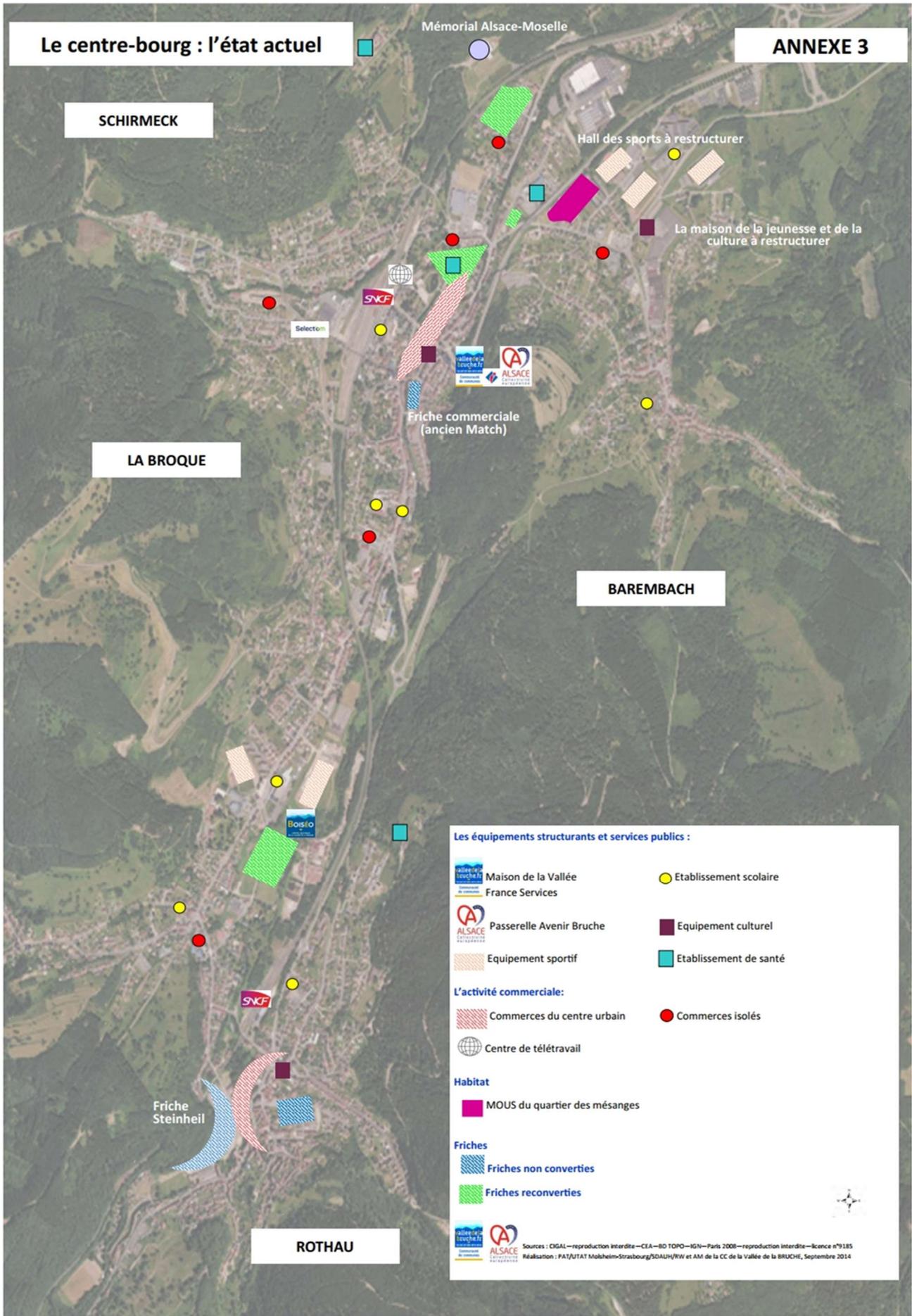
Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
XY	CCVB	Chef de projet PVD	A recruter	A recruter
PANNEKOECKE Jean-Bernard	CCVB	Président	pannekoecke.jb@ wanadoo.fr	06 74 83 26 40
MEYER André	Mairie de Barembach	Maire	andremeyer.6702 0@gmail.com	06 34 58 41 36
BERTRAND Laurent	Mairie de Schirmeck	Maire	laurent.bertrand@ ville-schirmeck.fr	07 85 39 41 94
PANNEKOECKE Jean-Bernard	Mairie de La Broque	Maire	pannekoecke.jb@ wanadoo.fr	06 74 83 26 40
SCHEER Marc	Mairie de Rothau	Maire	m.67570@gmail.c om	07 88 21 12 50
MUZIOTTI Eric	CCVB	Secrétaire Général	e.muziotti@vallee delabruche.fr	06 82 02 11 24
MATHIS Patrick	Mairie de Barembach	Secrétaire de mairie	pmathis.baremba ch@wanadoo.fr	03 88 97 05 25
ANTONI Marie Thérèse	Mairie de Schirmeck	DGS	secretariat@ville- schirmeck.fr	03 88 49 63 80
HUMBERT Arnaud	Mairie de La Broque	DGS	arnaud.humbert@ labroque.fr	03 88 47 42 90
FERRY-LE MENER Catherine	Mairie de Rothau	Secrétaire de mairie	info@rothau.fr	03 88 97 02 02
Sandrine ANSTETT- ROGRON	Sous-préfecture de Molsheim	Sous-Préfète	pref-secretariat- molsheim@bas- rhin.gouv.fr	03 88 49 72 61
Jean-Christophe NOTTER	Sous-préfecture de Molsheim	Secrétaire Général	jean- christophe.notter @bas-rhin.gouv.fr	03 88 49 72 62
Cécile RICHARD	Direction Départementale des Territoires	Cheffe de l'Atelier des Territoires	cecile.richard@ba s-rhin.gouv.fr	03 88 88 92 36

Le centre-bourg : l'état actuel

ANNEXE 3



Les équipements structurants et services publics :

- Maison de la Vallée France Services
- Passerelle Avenir Bruche
- Alsace Développement
- SNCF
- Boislo
- Etablissement scolaire
- Equipement culturel
- Etablissement de santé

L'activité commerciale:

- Commerces du centre urbain
- Commerces isolés
- Centre de télétravail

Habitat

- MOUS du quartier des mésanges

Friches

- Friches non converties
- Friches reconverties

Sources : DIGAL—reproduction interdite—CEA—RD TOPO—IGN—Paris 2008—reproduction interdite—licence n°9185
Réalisation : PAT/UTAT Molsheim-Strasbourg/ZDAUJ/RW et AM de la CC de la Vallée de la BRUCHE, Septembre 2014



SCHIRMECK

LA BROQUE

BAREMBACH

ROTHAU

- Axe 1 : Faire de l'Habitat un levier de développement**
- Accompagner les parcours résidentiels:
 - Aménager les projets de « Quartiers + 67 »
 - Créer des logements adaptés à la perte d'autonomie
 - Lotissement Champ du Moine
- Axe 2 : Renforcer les fonctions de centralité**
- Construire une stratégie commerciale :
 - Centre ville
 - Commerces isolés
 - Renforcer le pôle touristique :
 - Insérer le Mémorial d'Alsace-Moselle dans le réseau des sites mémoriel locaux (Struthof, Fort de Mutzig), Bâtiment Mémoriel
 - Mettre l'innovation au service des acteurs économique :
 - Accompagner la mise en service du centre télétravail de Schirmeck
 - Renforcer les services publics :
 - Maison de la Vallée
 - France Services
 - Passerelle Avenir Bruche
 - // Aménagement de la traverse de Rothau
- Axe 3 : Gérer l'espace de manière raisonnée et mutualiser les équipements**
- Renforcer les services publics :
 - Requalifier les espaces publics et conduire des projets urbains (cf. détails sur la carte)
 - Créer des axes de mobilités douces
 - Convertir des friches
 - Optimiser le potentiel des friches converties
 - Requalifier la gare de Rothau
 - Reconvertir la friche Steinheil
 - Reconvertir la friche à reconvertir
- Réaliser, rénover et mettre en réseau les équipements sportifs et socioculturels :**
- Restructuration du hall des sports et de la maison de la culture et de la jeunesse
 - Améliorer la gestion des équipements sportifs
 - Mettre en réseau les équipements socio-culturels
- Sources : DIGAL—reproduction interdite—CEA—BD TOPO—IGN—Paris 2008—reproduction interdite—licence n°9185
Réalisation : PAT/UTAT Molsheim-Strasbourg/SDAU/WW et AM de la CC de la Vallée de la BRUCHE, Septembre 2014